CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 26 novembre 2019

Objet : Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel à souscrire pour les agents FMPE (fonctionnaire momentanément privé d'emploi) gérés par le CIG

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 26 novembre deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 19 novembre 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents: Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL.

<u>Avaient donné procuration</u>: Monsieur Didier DOUSSET à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Lamia KIROUANI à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés: Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Philippe SERIN, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Ali ZAHI.

Assistaient également à la réunion: Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet: Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel à souscrire pour les agents FMPE (fonctionnaire momentanément privé d'emploi) gérés par le CIG.

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi susvisée relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres départementaux de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux.

Vu le budget du CIG,

Vu la délibération n° 2017-71 du 20 novembre 2017 portant souscription, pour les agents du CIG, au contrat d'assurance pour garantir les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels,

Considérant la nécessité de souscrire un contrat spécifique pour les agents FMPE relevant du CIG petite couronne,

Après en avoir délibéré,

- 1. DECIDE de souscrire à compter du 1^{er} décembre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2021, au contrat d'assurance pour garantir les risques financiers liés à la protection sociale des agents FMPE du Centre de gestion en cas de décès, d'accident de service et maladie professionnelle.
- 2. DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus au budget, compte 64.

